

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N° 2023/557 DU 21 NOV 2023

Portant promotion à titre exceptionnel dans l'Ordre de la Valeur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution ;

VU la Loi n° 2019/007 du 25 avril 2019 portant Régime des Ordres Nationaux ;

DECRETE :

Article 1er : Mgr SAMUEL KLEDA, Archevêque de DOUALA, est à compter du 12 juillet 2023, promu au **Grade d'Officier de l'Ordre de la Valeur**, à titre exceptionnel.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres Nationaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

Yaoundé, le **21 NOV 2023**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE



Paul BIYA